

Maison
du développement

Place du marché
BP 70305 47213
Marmande Cedex.

Tél. 05 53 64 40 46
Fax. 05 53 64 40 91
vga@vg-agglo.com

www.vg-agglo.com

Marmande,
le 08/03/2024

Communiqué de Presse

Déclaration du Bureau communautaire du 7 mars 2024

Réunis le 7 mars 2024 à Grateloup-Saint-Gayrand, les élus du Bureau communautaire formulent une déclaration alertant de l'impact négatif sur le Val de Garonne d'une mesure gouvernementale portant sur la réforme des zones de revitalisation rurale (opérationnelle au 1^{er} juillet 2024).

**France rurale revitalisation :
Non à l'abandon du Val de Garonne !**

La loi de finances 2024 a entériné un changement majeur de la géographie prioritaire des territoires ruraux. Au 1^{er} juillet 2024, France rurale revitalisation (FRR) remplacera les Zones de revitalisation rurale (ZRR) et les Zones de revitalisation commerciale en milieu rural (ZoRCoMiR).

Les nouveaux critères ont pour conséquence d'en exclure de plein droit le territoire de Val de Garonne Agglomération **seulement à cause de sa densité de population, au mépris des difficultés économiques et sociales qu'il connaît, au même titre que tous les territoires ruraux.**

Le Val de Garonne subit ainsi de plein fouet le pire de la logique absurde de concurrence entre territoires qui n'a jamais garanti l'équité territoriale.

Cette discrimination a pour conséquence directe de retirer à 17 communes des leviers pour soutenir les petites entreprises et le commerce local. Indirectement, c'est le risque certain d'être inéligibles aux dispositifs portés par les partenaires institutionnels sur l'emploi, la cohésion sociale, etc.

Le Val de Garonne connaît pourtant de réelles difficultés : un taux de pauvreté supérieur aux moyennes départementale, régional et nationale ; une démographie médicale en berne ; des ménages davantage en situation de précarité énergétique dans leurs logements ; des niveaux de formation et de qualification bien inférieurs avec plus de 27 % de la population sans diplôme et 1 jeune sur 4 actuellement sans emploi, projet d'étude ou de formation (le double de la moyenne nationale).

Le Val de Garonne est engagé dans une nouvelle dynamique autour du développement économique et de l'attractivité, des transitions et de la cohésion

sociale qui amène déjà des retombées positives. Il n'est pas acceptable que cette dynamique soit remise en cause.

Le Val de Garonne est un territoire moteur dont dépend le dynamisme de plusieurs bassins de vie et d'un large bassin d'emploi. Ne nous y trompons pas : affaiblir cette locomotive, c'est affaiblir aussi les territoires voisins.

En conséquence, le Bureau communautaire du Val de Garonne demande d'examiner les critères d'admission au rattrapage en FRR à l'échelle du Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne (PETR) et de la zone d'emploi du marmandais.

Contact Presse

Service Communication

Laure Duplaa - lduplaa@vg-agglo.com – 05 53 64 83 76 – 06 76 96 77 52